



UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE

# DOSSIER DE PRESSE POUR QUE LA PHARMACIE AIT UN AVENIR

## 70% DES PROFESSIONNELS VEULENT POUVOIR S'ASSOCIER ENTRE EUX

SEPTEMBRE 2015



## POUR QUE LA PHARMACIE AIT UN AVENIR

## AUJOURD'HUI, MISE À MAL PAR LES PLANS D'ÉCONOMIE SUCCESSIFS, LA PROFESSION N'EST PLUS ATTRACTIVE

### ETAT DES LIEUX

**L**e pharmacien est un professionnel de santé de proximité au service des patients. Il est à la fois un maillon essentiel du parcours de soin, un professionnel compétent spécialiste du médicament, un soutien pour les patients et un premier recours aux soins.

Il est également un chef d'entreprise qui se heurte à des contraintes juridiques et fiscales d'une rigidité souvent excessive.

Aujourd'hui, force est de constater que la profession manque d'attractivité au moment même où :

- 1) les pouvoirs publics envisagent la vente des médicaments sans ordonnance dans les grandes surfaces** mettant le monopole en danger
- 2) la relève devient primordiale** dans un contexte de départ à la retraite massif.
- 3) le pharmacien a de plus en plus de responsabilités** : alors que l'activité classique consistait à délivrer des médicaments, le pharmacien sera amené à proposer de nouveaux services et nouvelles missions.
- 4) le métier est de moins en moins rémunérateur** : les différentes réformes engagées pour réduire le déficit de la sécurité sociale ont durement touché les pharmacies qui voient leur activité et leurs marges se détériorer d'année en année.

**Pour l'UNPF, qui souhaite que les pharmaciens soient rémunérés à l'acte intellectuel et non plus seulement à « la boîte », l'enjeu est de mettre en place les moyens pour rentabiliser une officine sans augmenter la consommation de médicaments remboursables.**

**L'avenir de la profession de pharmacien est un enjeu de santé publique : sans eux, c'est l'accès aux soins qui serait réduit voire contraint de disparaître de certaines parties du territoire : après la désertification médicale, la désertification officinale?**

### Chiffres clés

# 4

millions de français entrent tous les jours dans une pharmacie



# 22 000

officines<sup>1</sup>

# 75 000

pharmaciens



# 1

pharmacie pour

# 3 000

habitants



1 chiffre d'affaires annuel

en chute libre : **+5%** en 2004

à **-1%** en 2014

### MAIS AUSSI :

# 1

pharmacie ferme **tous les 3 jours<sup>2</sup>**

# 12 000

pharmaciens et préparateurs au chômage<sup>3</sup>

(+ 2000 en 4 ans...)



1. ONP 2015  
2. ONP 2015  
3. Offisanté 2015



ACHETER UNE OFFICINE SEUL EST JUGÉ TROP CHER ET TROP RISQUÉ PAR L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION.

## LE SONDAGE MENÉ PAR L'UNPF MET L'ACCENT SUR L'URGENCE DE REDONNER CONFIANCE AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS

**D**u 27 janvier au 27 mars dernier, l'UNPF a mené un sondage auprès de 732 pharmaciens titulaires (propriétaires-gérants), pharmaciens adjoints (salariés) et étudiants afin de savoir quelles solutions concrètes sur le plan économique, juridique et fiscal, seraient de nature à redynamiser la profession. Comment faciliter l'accès à la profession, la transmission, la vente, le regroupement des officines?<sup>4</sup>

### LE POINT DE VUE DES ÉTUDIANTS

**« La profession ne les attire pas et ne constitue pas un projet de vie ».** En cause principalement, les tâches administratives telles que les achats, la logistique, les relations avec les prestataires extérieurs (l'assurance maladie, fournisseurs, mutuelles...) qui se font aux dépens de la présence au comptoir. Mais pas seulement : **pour 60%**, le coût d'acquisition d'une officine aujourd'hui leur paraît hors de portée, pour une question de ressources, mais aussi parce que la rentabilité attendue est jugée insuffisante... « *L'investissement et l'apport personnel est vertigineux sauf à pouvoir économiser 20 ans juste pour avoir l'apport nécessaire* ». **80% d'entre eux** jugent que l'installation individuelle n'est pas une solution sécurisée d'avenir. L'installation en association est en revanche plébiscitée, avec **85,6% d'étudiants favorables !**

## UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE ADAPTÉ AUX ATTENTES DES ÉTUDIANTS EST À CONSTRUIRE

### LE POINT DE VUE DES PHARMACIENS

#### Les adjoints

**40% des adjoints** n'ont pas confiance dans l'avenir de la pharmacie...

**Le constat est sans appel : acheter une officine seul est jugé trop cher et trop risqué par l'ensemble de la profession : 39,51% des adjoints** considèrent qu'acheter une officine en ce moment est trop cher. Pour **86,72%** s'installer seul n'est pas une solution sécurisée pour l'avenir. Pour **48,11%** l'installation en association avec un titulaire est la bonne solution considérant qu'elle « *paraît... être... la seule alternative car dans un avenir proche, il n'y aura pas de viabilité des pharmacies sans association par rapport à un exercice* ». « *Les salaires d'adjoints ne permettent pas de capitaliser suffisamment. Si l'envie d'entreprendre nous anime, seul un investisseur nous permettra d'avancer* ».

#### Les titulaires

**76%** des titulaires n'ont pas confiance dans l'avenir de la pharmacie...

**Si c'était à refaire, seul un tiers serait partant !**

### LES ENSEIGNEMENTS POUR DEMAIN

Incontestablement, les résultats de l'enquête dressent un état des lieux critique : manque de confiance dans l'avenir, difficultés financières pour s'installer, ou encore érosion du cœur de métier de pharmacien. Mais, ils nous donnent en même temps les clés pour imaginer l'avenir autrement :

**Repenser le métier**

**S'associer**

**Mutualiser les moyens**

**Assouplir notre modèle économique et juridique.**

# 76%

des titulaires n'ont pas confiance dans l'avenir de la pharmacie

# 20 MESURES CONCRÈTES POUR DYNAMISER LA PROFESSION

## LE PROJET DE L'UNPF EN FAVEUR DU PATIENT ET DE LA PROFESSION

### OBJECTIF N°1 : Attirer les jeunes diplômés et assurer la pérennité de la profession

50 ans d'âge moyen contre 45,9 ans il y a 10 ans<sup>5</sup>. 1/4 des jeunes diplômés ne s'inscrivent pas à l'Ordre des Pharmaciens. **Entre 8% et 18% des pharmaciens sont au chômage** en fonction des régions (versus 4% pour les bac+4 et plus). **Un assouplissement juridique et fiscal s'impose...**

#### Lors de l'acquisition

- 1) • Mettre en place des crédits d'impôt pendant les 5 premières années pour toute reprise d'officine.
- 2) • Permettre la déductibilité fiscale des intérêts de l'emprunt contracté par un pharmacien d'officine pour acquérir les parts de la société dans laquelle il exerce.
- 3) • Autoriser tout pharmacien désireux d'investir à hauteur de ses moyens et de devenir actionnaire en préservant la déductibilité fiscale.

#### Lors de la transmission

- 4) • Alléger les impositions au moment des transmissions et cessions pour une période transitoire de 5 ans.

#### Faciliter les regroupements

- 5) • Supprimer le délai incompressible de 5 ans pour la revente d'une pharmacie suite à un regroupement ou transfert.
- 6) • Uniformiser les critères d'octroi de transfert d'officine (déménagement), sur tout le territoire.
- 7) • Alléger l'imposition sur les plus-values en cas de restructuration juridique de l'officine (par exemple : transformation d'une SNC en SEL).

Les pharmaciens ont actuellement

**50 ans** d'âge moyen  
contre **45,9 ans** il y a 10 ans

### OBJECTIF N°2 : imposer le rôle du pharmacien dans la e-santé

Aujourd'hui, le web n'a pas de frontières. Les données de santé sont souvent utilisées à l'insu des patients et des professionnels de santé. Le pharmacien doit être le seul à pouvoir transmettre les données de santé numérique notamment pour la vente des médicaments en ligne, les e prescriptions et l'échange des données entre professionnels.



- 8) • Reconnaître le pharmacien comme un tiers de confiance dans la gestion des données de santé.
- 9) • Permettre au pharmacien de vendre les objets connectés liés à la santé pour assurer le suivi des données du patient.
- 10) • Donner au pharmacien la possibilité d'exercer son activité de vente en ligne dans un lieu spécifique (non ouvert au public et agréé par l'ARS) à l'instar de ses confrères et concurrents européens.

### OBJECTIF N°3 : Replacer le pharmacien sur son cœur de métier et le patient au cœur des préoccupations

L'UNPF revendique une nouvelle définition du métier officinal : le « pharmacien clinicien » qui reconnaît ses compétences élargies, en accord avec les nouvelles missions conférées par la loi HPST.



#### A nouvelles compétences...

- La conciliation et l'observation pharmaceutique qui permettent de collecter un maximum de données sur le patient pour garantir une efficacité optimale du traitement.
- La validation de l'ordonnance : c'est une étape obligatoire, régie par le code de la santé publique.
- Le bilan de médication et sa traçabilité : le bilan de médication évalue l'observance et la tolérance du traitement, en étroite collaboration avec le médecin.
- La notification de pharmacovigilance : Il s'agit de transmettre au centre régional de pharmacovigilance toutes les informations relatives aux effets indésirables constatés.



**PASSER D'UN MODÈLE UNIQUE À UN MODÈLE PLURIEL OÙ SE CÔTOIENT INDÉPENDANTS, CHÂÎNES DE PHARMACIES, ASSOCIATIONS... AVEC PLUS DE LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE, DE SOUPLESSE ET D'OUVERTURE.**

• **La traçabilité des conseils adaptés à l'ordonnance :** tracer et stocker ces informations pour les transmettre au médecin prescripteur et assurer un meilleur suivi de médication.

**...Nouvelles rémunérations :**

**11) • Passer d'un honoraire exclusivement lié « à la boîte » à un honoraire à l'acte :** Il s'agit donc de déconnecter en partie la rémunération de la quantité pour l'attribuer... à la qualité.

**12) • Créer un honoraire de responsabilité** pour mieux accompagner les patients ayant des pathologies lourdes et coûteuses (médicaments supérieurs à 1500€) nécessitant un suivi particulier. Cet honoraire couvrirait les retours d'enquêtes relatifs à l'observance et à la tolérance des médicaments.

**13) • Créer un honoraire spécifique pour la PDA :** la Préparation des Doses à Administrer exige un niveau de qualité et de sécurité élevé<sup>6</sup>. Il s'agit de mettre en place des procédures « pharmacien-patient », en particulier pour les personnes âgées ou atteintes de maladie chronique.

**17) • Créer un fonds d'investissement financé et géré par la profession** ayant pour vocation de faciliter les achats et les ventes d'officines et le renouvellement des générations.

**18) • Permettre aux pharmaciens d'avoir un local dissocié de l'officine (non ouvert au public)** pour toutes les activités de préparation magistrale, de PDA et vente en ligne.

**19) • Donner un cadre réglementaire à la sous-traitance entre officinaux** pour permettre à tous les pharmaciens de proposer l'ensemble des services à leurs patients (préparations, pda...).

**20) • Permettre à tous les pharmaciens d'accéder au capital des officines :** le paysage officinal européen est très varié. La France a une des réglementations les plus strictes en la matière alors que de plus en plus de pays décident d'ouvrir le capital des pharmacies.

**L'UNPF préconise d'ouvrir le capital des pharmacies à l'ensemble des pharmaciens et non plus exclusivement aux pharmaciens en exercice.**

#### **OBJECTIF N°4 :**

**Adapter le modèle économique, juridique et fiscal, vite !**

Quelques mesures simples devraient permettre à la profession de retrouver rapidement son souffle, puis une nouvelle dynamique de croissance. Elles vont dans le sens de la mutualisation des ressources et des investissements, d'un partage des responsabilités, d'un accès plus facile au capital et d'un exercice plus libéral. Nombre des voisins européens de la France l'ont déjà fait, avec succès. Il s'agit de moderniser notre modèle économique et juridique et d'évoluer vers un paysage officinal multi facettes.

**Ces 20 mesures concrètes ont pour objectif d'oxygéner la profession et de donner à chaque pharmacien la liberté de choisir le modèle économique qui lui convient le mieux.**

**Pour survivre, la profession DOIT se réformer et s'exercer au sein d'un environnement économique pluriel où se côtoient indépendants, chaînes de pharmacies, associations....**

**Avec plus de liberté d'entreprendre, de souplesse et d'ouverture.**

**14) • Faciliter les regroupements d'achat** pour permettre aux officines de réaliser des économies d'échelle avec des achats groupés.

**15) • Légaliser la vente de médicaments entre officines** pour pallier les fréquentes ruptures de stock et éviter les ruptures de traitement des patients.

**16) • Réformer le droit des sociétés** relatif aux structures sociales d'exploitation et de détention du capital des pharmacies.

6. Voir le dossier de presse PDA du site UNPF : <http://www.unpf.org/>





L'UNPF REVDIQUE UNE NOUVELLE DÉFINITION DU MÉTIER OFFICINAL : LE « PHARMACIEN CLINIEN » QUI RECONNAÎT SES COMPÉTENCES ÉLARGIES...





NOTES



[www.unpf.org](http://www.unpf.org)



UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE

57, rue Spontini - 75116 PARIS  
Tél. : 01 53 65 61 71 / Fax : 01 47 04 70 15  
e-mail : [unpf@unpf.org](mailto:unpf@unpf.org)